

Réunion d'information

Mercredi 5 juin 2019
à 9 h 15

Sèvres-Anxaumont (86)

Maison des Sadébriens 15 Route de Bignoux
(accès fléché)



Que puis-je faire dans mes bois ?

Quelques règles permettant
de mieux appréhender les
coupes forestières.



Intervenants : Clément Bourel, CRPF Nouvelle-Aquitaine
Alexandre Gobin, CRPF Nouvelle-Aquitaine

Il est possible d'effectuer des travaux dans ses bois ainsi que de les vendre à un particulier ou un professionnel.

Cependant, les coupes forestières peuvent être soumises à différentes règles (environnementales, urbanistiques...).

Il est donc nécessaire de les connaître

afin de préparer au mieux une future vente.

Certains documents (documents de gestion durable) permettent de s'affranchir de certaines de ces règles. De plus, des conseils seront donnés pour préparer au mieux un lot de bois.

Participation libre et gratuite.

Fin de la réunion vers 12 h 00.

Prévoir des bottes



Contact

Clément BOUREL, CRPF Nouvelle-Aquitaine..... ☎ 07 63 12 23 11
15 rue de la Croix de la Cadoue - 86240 SMARVES clement.bourel@cnpf.fr